

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1000

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 3 BIS

À la première phrase de l’alinéa 2, supprimer les mots :
« , des garanties ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.